

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 15 FEVRIER 2023

**Date de convocation : 10/02/2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** AL-GAMRA Esmâ, BENOUACHI Khadija FILLON Sabine, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, LAVAL Ghislaine, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SAURAT Christian, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** PELOUZE Camille à Thierry ZANATTA

**Absents :** BEDIR Fabienne, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles

Madame FILLON Sabine a été nommée secrétaire de séance.

**D 2023-01-08 : PETITE-ENFANCE : Critère de pondération des affectations des places en crèche**

Considérant que suite à un travail réalisé entre la coordinatrice petite-enfance, la mairie de Léguevin et la crèche des P'tits Coquins, il a été convenu de proposer au conseil municipal un nouveau tableau des critères et de leur pondération pour les affectations des places en crèche ;

Considérant qu'il était nécessaire d'adopter de nouveaux critères pour mieux en prendre compte les situations de famille monoparentale, en recherche d'emploi ou des enfants en situation de handicap.

Considérant les critères suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
	Famille Mono Parentale = Isolée	5 pts
	Handicap / Maladie invalidante et / ou chronique : parent et / ou fratrie	5 Pts
	Handicap / Maladie invalidante et / ou chronique de l'enfant accueilli	5 pts

Situation Sociale	Naissance Multiple et enfants rapprochés (2 ans écart max et non scolarisés)	5 pts
	Situation sur évaluation sociale (Ass Sociale, CCAS)	5 pts
	Situation sur évaluation de la PMI /ASE (demande en urgence)	10 pts
	Parents mineurs	5 pts
L'Activité	Le ou les parents de la famille travaillent (salarié, étudiant...)	10 pts
	Famille monoparentale en recherche d'emploi	8 pts
	Un parent sur deux en recherche d'emploi	8 pts
	Deux parents en recherche d'emploi	5 pts
Les liens avec la structure	Rapprochement fratrie	5 pts
	Fréquentation antérieure d'un enfant de la fratrie	2 pts
	Enfant accueilli en occasionnel	5 pts
	Fort investissement de la famille dans le fonctionnement associatif	5 pts
Motivation	Confirmation mensuelle de la pré-inscription	1 point

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le tableau des critères présentés ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent

Par :

Voix pour :	21
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**Le Maire**  
**Thierry ZANATTA**

Signé par :   
 Date : 16/02/2023  
 Qualité : MAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 15 FEVRIER 2023

**Date de convocation : 10/02/2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** AL-GAMRA Esmâ, BENOVAHI Khadija FILLON Sabine, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, LAVAL Ghislaine, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SAURAT Christian, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** PELOUZE Camille à Thierry ZANATTA

**Absents :** BEDIR Fabienne, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles

Madame FILLON Sabine a été nommée secrétaire de séance.

**D 2023-01-09 : FINANCES : Demande de subvention : Réalisation et aménagement d'un city-stade**

Considérant que lorsque la commune a réalisé un diagnostic de territoire, la collectivité a fait participer les habitants sur les besoins. Il s'avère que lorsque la commune a sondé les jeunes du territoire, nombre d'entre eux ont fait la demande de la réalisation d'un city-stade, cet équipement n'existant pas sur le territoire communal.

Considérant que la commune dispose d'une zone sportive actuellement équipée d'un gymnase, d'un terrain de tennis, d'un terrain de basket 3x3 et ce à côté du Point d'Accueil Jeunes où le futur city-stade serait aménagé.

Considérant que cet équipement sera mis à disposition au Point d'Accueil Jeunes dans le cadre de leurs activités ;

Considérant que les propositions chiffrées des sociétés ci-dessous apparaissent être celles qui présente le meilleur rapport qualité/prix :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
SPIE BATIGNOLLES	Réalisation d'une plateforme en béton pour multi jeux	38 987€	46 784,40€
PROLUDIC	Fourniture et pose d'équipements sportifs	45 213,28€	54 255,94€
		84 200,28€	101 040,34€

Considérant que la part restante à la charge de la commune après déduction des subventions, sera financée par ses ressources propres ;

Considérant que la commune souhaite demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoire ;

Considérant que la commune souhaite demander une subvention à la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du développement de l'animation de la vie sociale ;

Considérant que la commune souhaite demander une subvention au Conseil Régional d'Occitanie dans le cadre du Soutien à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs ;

Considérant le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Conseil Départemental	29 470,10€	35%
CAF	21 250€	25,24%
Conseil Régional	12 630,04€	15%
AUTOFINANCEMENT	20 850,14€	24,76%
TOTAL	84 200,28€	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne, de la CAF et de la Région Occitanie ;
- D'autoriser Monsieur le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Par :

Voix pour :	21
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**Le Maire**  
**Thierry ZANATTA**

Signé par : Thierry ZANATTA  
Date : 16/02/2023  
Qualité : MAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 15 FEVRIER 2023

**Date de convocation : 10/02/2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** AL-GAMRA Esmâ, BENOUJHI Khadija FILLON Sabine, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, LAVAL Ghislaine, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SAURAT Christian, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** PELOUZE Camille à Thierry ZANATTA

**Absents :** BEDIR Fabienne, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles

Madame FILLON Sabine a été nommée secrétaire de séance.

**D 2023-01-10 : FINANCES : Demande de subvention : Mise en conformité électrique**

Considérant que suite à des contrôles de conformité électrique, il a été détecté plusieurs problématiques.

Considérant que inconformités portent sur plusieurs bâtiments : le stade, les vestiaires du stade, le terrain de tennis, la mairie et l'église.

Considérant que les propositions chiffrées des sociétés ci-dessous apparaissent être celles qui présente le meilleur rapport qualité/prix :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
Multiélec31	Mise en conformité électrique	6 712,9€	8 055,48€

Considérant que la part restante à la charge de la commune après déduction des subventions, sera financée par ses ressources propres ;

Considérant que la commune souhaite demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoire ;

Considérant le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Conseil Départemental	2 349,51€	35%
AUTOFINANCEMENT	4 363,39€	65%
TOTAL	6 712,9€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser Monsieur le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Par :

Voix pour :	21
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**Le Maire**  
**Thierry ZANATTA**

Signé par : Thierry ZANATTA  
Date : 16/02/2023  
Qualité : MAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 15 FEVRIER 2023

**Date de convocation : 10/02/2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** AL-GAMRA Esmâ, BENOUABI Khadija FILLON Sabine, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, LAVAL Ghislaine, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SAURAT Christian, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** PELOUZE Camille à Thierry ZANATTA

**Absents :** BEDIR Fabienne, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles

Madame FILLON Sabine a été nommée secrétaire de séance.

**D 2023-01-11 : FINANCES : Demande de subvention : Matériel des services techniques**

Considérant qu'un grand volume de matériel des services techniques est aujourd'hui usé ou obsolète.

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler le matériel.

Considérant que les propositions chiffrées des sociétés ci-dessous apparaissent être celles qui présente le meilleur rapport qualité/prix :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
Jardigreen	Matériel horticole et agricole	13 493€	16 191,6€

Considérant que la part restante à la charge de la commune après déduction des subventions, sera financée par ses ressources propres ;

Considérant que la commune souhaite demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoire ;

Considérant le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Conseil Départemental	4 722,55€	35%
AUTOFINANCEMENT	8 770,45€	65%
TOTAL	13 493€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser Monsieur le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	1
Non-participation au vote :	0

**Le Maire**  
**Thierry ZANATTA**

Signé par : Thierry ZANATTA  
Date : 16/02/2023  
Qualité : MAIRE





REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 15 FEVRIER 2023

**Date de convocation : 10/02/2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** AL-GAMRA Esmâ, BENOUABI Khadija FILLON Sabine, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, LAVAL Ghislaine, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SAURAT Christian, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** PELOUZE Camille à Thierry ZANATTA

**Absents :** BEDIR Fabienne, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles

Madame FILLON Sabine a été nommée secrétaire de séance.

**D 2023-01-12 : FINANCES : Demande de subvention : Achat d'ordinateur pour les services administratifs**

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler une partie du parc informatique.

Considérant que les propositions chiffrées des sociétés ci-dessous apparaissent être celles qui présente le meilleur rapport qualité/prix :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
Econocom	Ordinateur portable	3 078,30€	3 693,96€
SCC	Bureautique	1 280,50€	1 536,60€
		4 358,80€	5 230,56€

Considérant que la part restante à la charge de la commune après déduction des subventions, sera financée par ses ressources propres ;

Considérant que la commune souhaite demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoire ;

Considérant le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Conseil Départemental	1 525,58€	35%
AUTOFINANCEMENT	2 833,22€	65%
TOTAL	4 358,80€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser Monsieur le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Par :

Voix pour :	21
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**Le Maire**  
**Thierry ZANATTA**

Signé par : Thierry ZANATTA  
Date : 16/02/2023  
Qualité : MAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 15 FEVRIER 2023

**Date de convocation : 10/02/2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** AL-GAMRA Esmâ, BENOUABI Khadija FILLON Sabine, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, LAVAL Ghislaine, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SAURAT Christian, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** PELOUZE Camille à Thierry ZANATTA

**Absents :** BEDIR Fabienne, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles

Madame FILLON Sabine a été nommée secrétaire de séance.

**D 2023-01-13 : FINANCES : Demande de subvention : Réfection de la toiture de l'école**

Considérant qu'une partie de la toiture de l'école (partie ancienne) est en grande partie endommagée et que plusieurs infiltrations d'eaux ont été constatées.

Considérant qu'il est nécessaire d'engager des travaux au plus vite afin d'éviter qu'il y ait d'autres fuites.

Considérant que les propositions chiffrées des sociétés ci-dessous apparaissent être celles qui présente le meilleur rapport qualité/prix :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
ROOF E2C	Réfection toiture	28 190,00€	33 828,00€

Considérant que la part restante à la charge de la commune après déduction des subventions, sera financée par ses ressources propres ;

Considérant que la commune souhaite demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoire ;

Considérant le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Conseil Départemental	9 866,50€	35%
AUTOFINANCEMENT	18 323,50€	65%
TOTAL	28 190,00€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser Monsieur le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Par :

Voix pour :	21
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**Le Maire**  
**Thierry ZANATTA**

  
Signé par : Thierry ZANATTA  
Date : 16/02/2023  
Qualité : MAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 15 FEVRIER 2023

**Date de convocation : 10/02/2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** AL-GAMRA Esmâ, BENOUABI Khadija FILLON Sabine, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, LAVAL Ghislaine, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SAURAT Christian, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** PELOUZE Camille à Thierry ZANATTA

**Absents :** BEDIR Fabienne, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles

Madame FILLON Sabine a été nommée secrétaire de séance.

**D 2023-01-14 : FINANCES : Demande de subvention : Végétalisation de l'espace vert du lotissement des 7 arpents**

Considérant que la commune souhaite végétaliser le lotissement des 7 arpents et ce dans un but participatif avec la population. Les riverains parraineront chacun un arbre dont ils auront pour charge son entretien.

Considérant que pour végétaliser il est nécessaire de réaménager la disposition actuelle et d'apporter de nouvelles espèces végétales qui n'étaient pas présentes.

Considérant que ce travail sera fait en régie par les agents des services techniques.

Considérant que les propositions chiffrées des sociétés ci-dessous apparaissent être celles qui présente le meilleur rapport qualité/prix :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
Pépinières de Padouenc	Végétaux	4 069,94€	4 496,88€
ADP Location	Location matériel	1 038,74€	1 246,49€
SCEA Nicola et fils	Végétaux	363,63€	400€
		5 472,31€	6 143,37€

Considérant que la part restante à la charge de la commune après déduction des subventions, sera financée par ses ressources propres ;

Considérant que la commune souhaite demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoire ;

Considérant le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Conseil Départemental	1 915,31€	35%
AUTOFINANCEMENT	3 557,00€	65%
TOTAL	5 472,31€	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser Monsieur le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Par :

Voix pour :	21
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**Le Maire**  
**Thierry ZANATTA**

Signé par : Thierry ZANATTA  
Date : 16/02/2023  
Qualité : MAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 15 FEVRIER 2023

**Date de convocation : 10/02/2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** AL-GAMRA Esmâ, BENOUABI Khadija FILLON Sabine, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, LAVAL Ghislaine, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SAURAT Christian, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** PELOUZE Camille à Thierry ZANATTA

**Absents :** BEDIR Fabienne, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles

Madame FILLON Sabine a été nommée secrétaire de séance.

**D 2023-01-15 : FINANCES : Demande de subvention : Remplacement des luminaires de la salle des fêtes**

Considérant que les luminaires sont vétustes et ont une forte consommation d'énergie.

Considérant qu'il est nécessaire de remplacer une partie des luminaires dans un premier temps et le restant sur un autre exercice.

Considérant que les propositions chiffrées des sociétés ci-dessous apparaissent être celles qui présente le meilleur rapport qualité/prix :

Nom de l'entreprise	Désignation	Prix HT	Prix TTC
OCCIREP	Salle des fêtes	5 560€	6 672€

Considérant que la part restante à la charge de la commune après déduction des subventions, sera financée par ses ressources propres ;

Considérant que la commune souhaite demander une subvention au Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoire ;

Considérant le plan de financement suivant :

FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
Conseil Départemental	1 946€	35%
AUTOFINANCEMENT	3 614€	65%

TOTAL	5 560€	
-------	--------	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter la subvention la plus haute auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- D'autoriser Monsieur le maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

Par :

Voix pour :	21
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**Le Maire**  
**Thierry ZANATTA**

  
Signé par : Thierry ZANATTA  
Date : 16/02/2023  
Qualité : MAIRE

